



DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
MAIRIE DU MAYET-DE-MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 30 juillet 2021

Présents : M. Raymond Jean-Pierre, Mme Tartarin Josiane, M. Jalicot Alain, Mme Larivière Marie-Noëlle, Mme Marion Véronique, M. Delchet Olivier, M. Affaire Jean-Luc, Mme Garcia Josette, M. Forestier Philippe, M. Gautherot Denis, Mme Vernisse Justine, Mme Senepin Isabelle

Excusés : M. Rigolet Roland représenté par Mme Tartarin Josiane
Mme Laurent Sophie représentée par Mme Garcia Josette
M. Thomas Jean-Philippe représenté par Mr Delchet Olivier

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance Mme Vernisse Justine

Par suite d'une convocation en date du 20 juillet 2021, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

Ordre du jour :

- Autorisation pour signature de la convention d'occupation du domaine public avec eborn SDE 03
- Autorisation pour signature de la convention de mise à disposition des locaux, place de l'Eglise à l'Association « les Amis de la Montagne Bourbonnaise »
- Autorisation pour signature de la modification du contrat de location du cabinet médical, et création d'un contrat de sous location pour Mme Cognet Nicole (sophrologue) 1 journée par semaine.
- Autorisation pour signature de la convention de petits déjeuners 1 fois par semaine
- Projet de signature d'un bail ou d'une convention d'occupation du local situé Résidence Les Platanes par « Mayet Créations »
- Autorisation pour signature de la convention des baux pour les biens de section de chasse.
- Autorisation pour signature d'un emprunt pour un montant de 150 000€ pour la création d'un réfectoire, avenue du Lac, selon offre de prêt proposant le taux d'intérêt le plus favorable.
- 11 Septembre 2021 : inauguration du Contrat communal d'aménagement du centre bourg (CCAB) et de la statue de bronze « La République»
- Présentation du projet d'étude de la base de loisir, camping
- Présentation du projet étude de la revitalisation du centre bourg
- Horaire d'ouverture de la mairie
- Autorisation pour signature baux de section de chasse

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

📁 CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC EBORN

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public, convention donnant autorisation au syndicat SPBR1 à occuper le domaine public où est implantée la borne actuelle, sis Place aux Foires 03250 Le Mayet de Montagne. Cette autorisation concerne strictement la mise en œuvre d'un service comprenant création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

VOTE : unanimité

📁 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE »

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition à l'association « les Amis de la Montagne Bourbonnaise », au rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel sis 30-31 place de l'Eglise. Il précise notamment la répartition des fluides à répercuter, ainsi que les couts éventuels à la mise en sécurité et la vérification des locaux.

VOTE : unanimité

📁 MODIFICATION DU BAIL AVEC LE CABINET MEDICAL, AVENUE DE LA LIBERATION

Considérant la modification du nom de la SCM DELCHET-MIALHE, par la SCM MEDICALE représentée par les Docteurs Marie-Pierre DELCHET, Audrey LAVOINE et Quentin MORISSET, médecins généralistes, les cabinets médicaux, 22 Avenue de la Libération, Monsieur le Maire est autorisé à signer le nouveau bail avec la SCM Médical. De plus, la SCM Médical est autorisée, par décision du maire, à sous-louer une salle de consultation et des parties privatives des cabinets médicaux, 22 Avenue de la Libération à Mme Cognet Nicole, sophrologue

VOTE : unanimité

📁 CONVENTION « PETIT DEJEUNER »

CONSIDERANT que ce dispositif correspond à l'un des axes de la politique éducative de la ville, valorisée dans le cadre du projet éducatif du territoire : développer des actions liées à l'éducation, à la citoyenneté et à la santé, le conseil municipal approuve la participation à ce dispositif, qui sera mis en place dès la fin des travaux du réfectoire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention relative à la mise en œuvre de ce dispositif

VOTE : unanimité

📁 PROJET SIGNATURE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MAYET CREATION

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition à l'association « Mayet Création » au niveau 1 du bâtiment central de la résidence « Les Platanes », sises 4 avenue Chabrol. Il précise notamment la répartition des fluides à répercuter, ainsi que les couts éventuels à la mise en sécurité et la vérification des locaux.

VOTE : unanimité

📁 CONVENTION DES BAUX DE SECTION DE CHASSE

Le Maire indique au Conseil Municipal que le bail de location du droit de chasse dans les bois communaux date de 1958 et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à une nouvelle location de ce droit de chasse. Monsieur le Maire est autorisé à signer les baux de section de chasse à renouveler.

VOTE : unanimité

📁 EMPRUNT DE 150 000€ POUR LA CREATION D'UN REFECTOIRE DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE YVES DUTEIL

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat réglant les conditions du prêt qui finance les investissements prévus pour les travaux du réfectoire dans l'enceinte de l'école Yves Duteil, selon la meilleure proposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France.

VOTE : unanimité

📁 INAUGURATION DU CCAB ET DE LA STATUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire souhaite organiser l'inauguration du Contrat Communal d'aménagement du centre bourg, le 11 septembre 2021, avec la présence d'un orchestre.

Déroulement de la journée :

- 16h30 : concert Musique de l'Artillerie
- 17h00 : inauguration du CCAB et de la statue « La République », avec l'invitation des acteurs qui ont participé au financement et au projet.
- 17h30 : Vin d'honneur
- 18h00 : Partage citoyen et collaboratif

VOTE : unanimité

📁 PROJET ETUDE BASE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire a présenté le projet de la base de loisirs autour du camping du Mayet de Montagne, projet élaboré par VICHY COMMUNAUTE

Avant de prendre une décision, les membres du conseil municipal souhaitent plus d'informations concernant le projet et souhaitent former une commission

Cette question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

VOTE : unanimité

📁 PROJET REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Monsieur Le Maire a présenté le projet de reconquête du centre bourg du Mayet de Montagne, projet élaboré par VICHY COMMUNAUTE et le bureau d'études URBICAND spécialisé dans les domaines de l'urbanisme

Avant de prendre une décision, les membres du conseil municipal souhaitent plus d'informations concernant le projet et souhaitent former une commission

Cette question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

VOTE : unanimité

📁 HORAIRE OUVERTURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie ouvre actuellement sur une amplitude horaire d'ouverture au public de 38 h par semaine, dont 3h le samedi matin. Il indique qu'un manque de personnel se fait ressentir le lundi matin, période de marché et de réunion des adjoints. Après réflexion, et au vu des constats de fréquentation, l'ouverture tous les samedis ne se justifie pas.

Le conseil municipal accepte l'ouverture de la mairie le premier samedi de chaque mois

11 voix POUR : M. Raymond Jean-Pierre, M. Jalicot Alain, M. Rigolet Roland, Mme Larivière Marie-Noëlle, M. Delchet Olivier, Mme Garcia Josette, M. Forestier Philippe, Mme Vernisse Justine, Mme Senepin Isabelle, Mme Laurent Sophie, M. Thomas Jean-Philippe
4 abstentions : Mme Tartarin Josiane, Mme Marion Véronique, M. Affaire Jean-Luc, M. Gautherot Denis,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Vu pour être affiché le 5 août 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne, le 05 août 2021
Le Maire,
Jean-Pierre RAYMOND

